



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Frelons asiatiques : quelles solutions face à une menace apicole et sanitaire ?

Question écrite n° 14618

Texte de la question

M. Éric Pauget appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur les conséquences dramatiques de la prolifération du frelon asiatique pour la filière apicole et notamment pour les apiculteurs du territoire de M. le député dans les Alpes-Maritimes, dont les alertes répétées n'ont donné lieu qu'à des mesures jugées insuffisantes par les professionnels du secteur. Les colonies d'abeilles domestiques connaissent une hausse significative de mortalité de plus de 30 % sous l'effet de ce prédateur, dont la propagation ne cesse de s'accélérer sans qu'aucune limite ne soit observée. Chaque nid peut abriter entre 7 000 et 10 000 individus et six frelons suffisant à décimer une colonie. Sans pollinisation suffisante, c'est l'agriculture des Alpes-Maritimes qui se trouve directement menacée, avec des conséquences majeures susceptibles de s'étendre à l'ensemble du territoire national. Face à l'absence de mesures suffisantes, les problèmes continuent de se multiplier. Tout d'abord, en mars 2025, le Parlement avait adopté à l'unanimité, un plan de lutte spécifique contre ce nuisible, suscitant un espoir légitime dans la profession. Or ce plan, désormais présenté aux organisations apicoles, ne mobilise que 3 millions d'euros, alors que les pertes directes causées par le frelon asiatique sur les ruchers français et sur l'activité agricole dépasse les 85 millions d'euros. Ensuite, les apiculteurs et leurs organisations professionnelles appellent à un soutien concret, notamment la prise en charge du matériel de piégeage et de destruction des nids, ainsi que le financement de la recherche, en particulier sur les pièges hormonaux en cours de développement à l'INRAE. De plus, par-delà l'évidence, un plan annuel de destruction des nids de frelons avant leur éclosion qui arrive dans les prochaines semaines apparaît indispensable afin d'éviter toute saturation des moyens d'intervention durant la période estivale. Par ailleurs, le traitement des nids de frelons n'est plus, hors urgences, une mission relevant des sapeurs-pompiers. Or la prolifération alarmante du frelon sur le territoire national au cours de la dernière décennie soulève de vives inquiétudes agricoles et sanitaires. Face à cette dérive, il apparaît indispensable de leur redonner cette prérogative, tout en encourageant des solutions innovantes comme le recours aux drones, permettant des interventions plus rapides, moins coûteuses et sans risque pour les intervenants. Cette compétence pourrait également être accordée à l'Office national des forêts pour accélérer la lutte contre ces nuisibles. Le Gouvernement est-il prêt à mettre en place, avant l'été et de façon annuelle, un dispositif de destruction à grande échelle incluant le piégeage et la destruction des nids avant que les larves aient pu éclore, mais aussi, l'usage de drones afin d'anticiper efficacement la menace croissante des frelons asiatiques pour la filière agricole et la santé publique ? Dans cet optique, Mme la ministre serait-elle favorable au retour d'une prérogative de destruction préventive des nids accordée aux sapeurs-pompiers et à agir dans le même sens grâce aux agents de l'ONF, pour que le pays puisse enfin lutter durablement contre cette espèce invasive ? Il souhaite connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Éric Pauget](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14618

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE14618>

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2026](#), page 3563